

SIAEP Porte de Maurienne

COMPTE RENDU de la REUNION du COMITE SYNDICAL

Du 17 octobre 2019

Etaients présents :	Titulaires		Suppléants	
AIGUEBELLE	Y. TUPINIER	R. FRISON		
BONVILLARET	J. DEMONNAZ	A. BURTIN		
EPIERRE				C. PERRIER
MONTGILBERT	J.P. BUET			
MONTSAPEY				N. HASBANI
RANDENS	J. RICO-PEREZ	J. PITTON		
ST ALBAN D'H.				
ST GEORGES D'H.	A. BOUVIER			
ST PIERRE BELLEV.		E. BOUCLIER		

La séance débute par l'approbation du compte-rendu de la réunion du 27 juin 2019.
L'ordre du jour est accepté.

1. POINT SUR LES TRAVAUX

1.1. ST PIERRE DE BELLEVILLE

Pompage captage de Rochette

*Pour rappel montant du marché : 260 602,14 € HT – marché attribué à TP MANNO/AQUALIANS
Subventions : Département : 90 000 € + Agence : 12 135 €*

Démarrage des travaux prévu semaine 43.

Réservoir de Châtelet

Démarrage des travaux envisagé en même temps que le pompage.

1.2. ST GEORGES D'HURTIERES

Restructuration et renouvellement du réseau

Pour rappel : le marché a été décomposé en deux lots :

LOT 1 : construction du réservoir du Bessay – 277 892 € HT- attribué à BRAISSAND Sarl

LOT 2 : réseaux – 199 559 € HT – attribué à TP MANNO

TRANCHE FERME : - réservoir du Bessay (lot 1)

- Adduction du réservoir du Bessay (lot2)

- Liaison captage du Fayer – réservoir du Bessay (lot 2)

TRANCHE OPTIONNELLE : distribution vers le Bauchez (lot 2)

Subventions : Département : 96 000 € + Agence : 127 595 €

Les travaux ont débuté en septembre 2019 :

- Réservoir du Bessay : le terrassement du réservoir ainsi que la piste d'accès sont terminés ; les ferrallages et la maçonnerie sont prévus semaine 43.
- Réseaux (liaison captage du Fayet – réservoir du Bessay) : la partie amont du captage est posée.

1.3. MONTGILBERT

Renforcement des canalisations

Pour rappel : les travaux de la TC1 et TC2 sont terminés.

En accord avec la commune, les travaux de la TC3 sont reportés à 2020.

1.4. ASSAINISSEMENT VAL D'ARC

Construction de la station d'épuration (STEP)

Ordre de service de démarrage des travaux au 26/08/19.

Plate-forme en tout-venant réalisée.

Travaux de génie civil prévus mi-octobre et début des travaux d'équipements.

Réseaux

- Dernière estimation des travaux :

Total tranche ferme :	988 235,25 € HT
Total tranches optionnelles :	2 660 994,75 € HT
Soit un coût total du projet (hors maîtrise d'œuvre) :	3 649 230,00 € HT

- Consultation restreinte – Phase offre – lancée en juillet 2019
2 entreprises ont déposé une offre : EHTP-MANNO-GUINTOLI et BIANCO-RAZEL (l'entreprise BASSO, retenue à l'issue de la phase candidature, n'a pas fait d'offre).
La meilleure offre a été faite par EHTP/MANNO/GUINTOLI pour les montants suivants :
Tranches fermes : 1 023 986 € HT, soit 35750 € de plus que la dernière estimation,
Tranches option. : 2 764 499 € HT, soit 103 500 € de plus que la dernière estimation.

La décision d'attribution est mise en attente de la prochaine rencontre avec le Préfet prévue le 22/11/19.

1.5. COMPTEURS RANDENS - BONVILLARET

Pour rappel : arrêt des travaux pour la tranche optionnelle 1 car le bureau d'étude nous a signalé un dépassement du marché (pose de compteurs en limite de propriété alors qu'ils étaient prévus à l'intérieur, changements de prise en charge, de vannes, etc...). Si on ne veut pas dépasser le marché, il reste environ : 90 000 € pour le lot 1 – Randens et 58 000 € pour le lot 2 – Bonvillaret.

Il a été demandé au bureau d'étude de relancer les travaux sans dépasser ces montants, en novembre 2019 : fin de la TC1 pour Randens (chef-lieu) et TC1 pour Bonvillaret (Mollard/Cruets/Sombeville). Un point sera fait ensuite pour envisager la poursuite des travaux en 2020.

1.6. RANDENS

Suite à l'attribution d'un permis de construire sur la parcelle B2434, et en l'absence de convention de servitude entre l'ancien propriétaire et la commune ou le syndicat, une conduite d'eau et une canalisation d'eaux usées sont à déplacer. Validation du devis de l'entreprise Stéphane DAVID pour 11 212,50 € HT.

1.7. EPIERRE

Compteurs individuels

Lancement consultation restreinte début juillet 2019 auprès de BARON Ingénierie, VERDIS, EPODE (Chambéry) et HYDRETTUES (Ste Hélène du Lac).

Objet de la consultation : maîtrise d'œuvre relative à la mise en place de regards compteurs d'eau potable sur la commune d'Epierre – base 400 abonnés / montant estimatif de travaux de 400 000 € - pour les missions d'AVP-PRO-ACT-Visa-DET-AOR + option levés topographiques.

Présentation des offres :

	MO AVP -> AOR	Option LEVES TOPO	TOTAL
EPODE	40 000 € HT	12 000 € HT	52 000 € HT
Groupeement BARON/VERDIS	32 000 € HT	8 000 € HT	40 000 € HT
HYDRETTUES	n'a pas répondu		

Le groupeement BARON/VERDIS est choisi pour se charger de la maîtrise d'œuvre de ce projet.

Projet de connexion Epierre – La Chapelle

La commune de La Chapelle souhaite réaliser une extension de son réseau sur 280ML pour se connecter au réseau d'Epierre.

Délibération de principe pour déclarer que le syndicat ouvre la possibilité d'une vente d'eau à la commune de La Chapelle via la construction de canalisations sur son territoire de compétences.

Pour information :

- la commune d'Epierre devra délibérer pour autoriser la réalisation de travaux et l'implantation de canalisations pour le compte de La Chapelle,
- la commune de La Chapelle devra délibérer pour autoriser la réalisation de travaux et l'implantation de canalisations sur le territoire d'Epierre.

Par la suite, il faudra prévoir :

- une convention tripartite relative à la construction des canalisations, à leur exploitation, entretien, propriété...
- une convention de vente d'eau du syndicat à La Chapelle.

De leur côté, les communes d'Epierre et de La Chapelle devront prévoir une servitude de passage des canalisations de La Chapelle sur le territoire d'Epierre (servitude de tréfonds) auprès d'un notaire.

La commune d'Epierre signale que la conduite sur laquelle prévoit de se raccorder La Chapelle est de diamètre 80 ; La Chapelle devra donc prévoir une solution pour la réserve incendie.

1.8. TELESURVEILLANCE des réservoirs

Rappel du projet : mise en place de télésurveillance sur les réservoirs des Combes à Aiguebelle, Chef-lieu à Bonvillaret, Bécu à Montgilbert, Barbet à Montsapey, Maladière et Chaix à Randens, Plan Chanay à St Alban et Combe à St Pierre de Belleville - Montant estimé : 63 210 € HT + maîtrise d'œuvre (Baron Ingénierie) pour 12 725 € HT - Subventions : 18 900 € attendus du Département + 37 967 € de l'Agence de l'Eau

Consultation restreinte courant septembre 2019 - 3 entreprises consultées : AQUALIANS (73 La Ravoire), SEMG (74 Viry), et ALBERTAZZI (38 Vienne).

Présentation du rapport d'analyse des offres – le marché est attribué à AQUALIANS pour 61 870 € HT.

2. POSTE DE TECHNICIEN

Création du poste de Technicien Territorial de catégorie B à temps complet dans le tableau des emplois :

- ½ temps « eau » pour décharger le poste administratif des dossiers techniques, avis préalables aux permis de construire, mise en place et gestion de la télésurveillance, etc...

- ½ temps assainissement : pour le suivi des travaux de la STEP, sa mise en route et son fonctionnement.

Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel en attendant la nomination d'un agent titulaire.

Lancement de la procédure de recrutement au plus tôt.

Plusieurs communes font part de leur besoin en technicien assainissement : l'agent recruté pour le syndicat pourra intervenir sur les autres communes uniquement si le syndicat prend la compétence assainissement collectif (pour rappel, à ce jour, le syndicat exerce la compétence assainissement uniquement pour Val d'Arc).

3. TARIFS 2020

Eau

Pour rappel, il n'y a pas eu d'augmentation en 2019.

Tarifs 2019 : redevance eau : 1,40 € HT le m³ soit 1,48 € TTC le m³

Lutte contre la pollution : 0,27 € HT le m³ soit 0,28 € TTC le m³

Abonnement : 31 € HT par an soit 32,70 € TTC par an

Tarif agriculteurs : 0,70 € HT le m³ + abonnement + Lutte contre la pollution

Le prix du m³ d'eau sera facturé 1,45 € HT à partir de 2020 pour les abonnés « domestiques ».

Le prix du m³ d'eau sera facturé 0,725 € HT à partir de 2020 pour les abonnés « agriculteurs ».

L'abonnement au service reste à 31€ HT par an.

Le taux de TVA (5.5%) et la redevance Lutte contre la Pollution ne sont pas fixés par le syndicat.

Assainissement Collectif

L'une des conditions du Département et de l'Agence de l'Eau pour l'octroi de subventions sur le projet de la STEP, est que le syndicat facture une redevance d'assainissement collectif - Prix plancher : 1,40 € le m³.

Le syndicat prend une délibération de principe pour l'application d'une tarification de l'assainissement collectif à partir de 2020 à 1,40 € le m³ (TVA 10%) pour les habitations qui seront raccordées à la station d'épuration.

4. POINTS DIVERS

- Cotisations patronales : rappel de la convention d'audit social signée avec le cabinet CTR - présentation du rapport – le syndicat peut prétendre au bénéfice de l'allègement Fillon pour ses agents, ainsi que d'une réduction du taux d'allocations familiales.

	Régularisation 2016 à 2018	Economie annuelle pour les années suivantes
Montant prévus	19 000 €	7 500 €
Rémunération CTR (35%)	6 650 €	2 625 € pendant 2 ans
Gain net	12 350 €	4 875 € pendant 2 ans 7 500 € les années suivantes

Il est décidé de poursuivre la procédure et de demander au cabinet CTR d'engager les démarches de régularisation auprès de l'URSSAF.

- Plan de Formation mutualisé : rappel de l'obligation de mettre en place un plan de formation du personnel (art. 7 de la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 modifiée). Ce plan doit recenser les domaines et thématiques de formation identifiés pour une période donnée.
Le CDG73 et le CNFPT ont lancé une démarche d'élaboration de plans de formations mutualisés par territoire pour les années 2019-2021. L'adoption d'un plan mutualisé permettra au syndicat de répondre aux obligations légales et de bénéficier d'offres de formation adaptées. Le syndicat peut être rattaché au territoire Arlysère-Cœur de Savoie.
Le plan de formation mutualisé est adopté.
- Plans de réseaux : la commune de St Georges demande que les plans de récolement des travaux réalisés en 2017 leur soient fournis dans un format compatible avec les préconisations du RGD73-74
- Montsapey : - la commune demande si une portion du réseau d'eau pourrait être remplacée à l'occasion de travaux d'enfouissement du réseau électrique ; la commune doit transmettre un chiffrage précis pour une prévision éventuelle au budget 2020.
- le suivi du 3^{ème} captage se poursuit (analyses et débit)
- Epière : la commune signale que le réservoir du Tardy n'a pas été nettoyé cette année ; problèmes également sur le nettoyage des périmètres de protection des captages.
- Créances éteintes demande de mandatement du Trésor Public pour: 266,04 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Randens, le 21 octobre 2019
Le Président,
José RICO-PEREZ

